

Principes de conduite pour les fournisseurs

Ingevity fournit des produits chimiques spécialisés, des matériaux en carbone haute performance et des polymères techniques, lesquels sont utilisés dans une variété d'applications exigeantes, y compris l'asphaltage, l'exploration et la production de pétrole, les produits agrochimiques, les adhésifs, les lubrifiants, les encres utilisées dans la publication, les revêtements, les élastomères, les bioplastiques et les composants automobiles qui réduisent les émissions de vapeurs d'essence. Grâce à une équipe de personnes talentueuses et expérimentées, nous développons, fabriquons et commercialisons des produits et des processus qui aident nos clients à résoudre des problèmes complexes.

Chez Ingevity, nous intégrons des principes économiques, environnementaux et sociaux responsables dans notre stratégie d'entreprise et notre prise de décision à l'échelle mondiale. Notre objectif est de créer de la valeur pour Ingevity et toutes nos parties prenantes en assainissant, protégeant et améliorant le monde qui nous entoure, aujourd'hui et pour longtemps.

Le Code de conduite d'Ingevity énonce les principes qui s'appliquent à tous les employés d'Ingevity et s'harmonise avec les valeurs qui sont importantes pour nous, comme décrit dans notre credo culturel, The IngeviWay :

- Sécurité et développement durable
- Clients
- Personnes
- Intégrité et comportement éthique
- Créativité et innovation
- Engagement envers l'excellence

Plus précisément, les valeurs Intégrité et comportement éthique, Sécurité et développement durable, Personnes sont directement en corrélation avec les principes décrits dans nos Principes de conduite pour les fournisseurs.

Nous demandons à nos fournisseurs de respecter les principes décrits dans nos Principes de conduite pour les fournisseurs.

Chez Ingevity, nous pensons que le développement durable engage la responsabilité d'impliquer nos fournisseurs et nos sous-traitants directs et indirects dans notre quête de performance économique, de qualité environnementale et de responsabilité sociale dans notre propre entreprise, ainsi que dans notre chaîne logistique. Nous attendons donc de nos fournisseurs, sous-traitants et partenaires commerciaux qu'ils adoptent une approche proactive pour établir et maintenir les normes énoncées dans nos Principes de conduite pour les fournisseurs et qu'ils agissent avec responsabilité et intégrité.

Les fournisseurs doivent être en mesure de démontrer le respect de ces principes à la demande et à la satisfaction d'Ingevity. Ces exigences minimales font partie de tous les contrats entre Ingevity et les fournisseurs concernés. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils élaborent et mettent en œuvre des processus opérationnels internes appropriés afin de garantir la conformité à ces principes. Ingevity fait régulièrement appel à des tiers indépendants pour évaluer la conformité des fournisseurs à ces principes. Si un fournisseur ne respecte aucun aspect de nos Principes de conduite pour les fournisseurs, il doit mettre en œuvre des actions correctives. Ingevity se réserve le droit de résilier un contrat avec tout fournisseur qui ne peut démontrer qu'il respecte ces principes.

Toute personne ayant connaissance d'une violation de ces principes doit contacter Ingevity à l'adresse suivante : s-global-trade-compliance@ingevity.com.

Dans les paragraphes suivants, nous présentons les Principes de conduite pour les fournisseurs d'Ingevity dans leurs dimensions de développement durable : Intégrité et comportement éthique, Sécurité et développement durable et Personnes.

INTÉGRITÉ ET COMPORTEMENT ÉTHIQUE

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils mènent leurs affaires de manière éthique, avec intégrité et en conformité avec la loi.

Le respect des lois est obligatoire

Les fournisseurs d'Ingevity doivent mener leurs opérations dans le respect de tous les codes, lois, règles et réglementations en vigueur des pays, provinces, États, régions et municipalités dans lesquels ils exercent leurs activités.

Pratiques commerciales

Les fournisseurs ne doivent pas verser de pots-de-vin, s'engager dans des offres collusoires, la fixation des prix ou d'autres pratiques commerciales déloyales.

Cadeaux

Les fournisseurs doivent respecter le fait que les employés d'Ingevity ne donnent ni n'acceptent de cadeau ou de faveur qui pourrait compromettre ou soulever des doutes quant aux décisions qu'ils ont prises. La politique d'Ingevity sur les cadeaux et les divertissements stipule qu'aucun cadeau ne peut être offert ou accepté étant entendu qu'un avantage indu est attendu en retour. Même l'apparence d'irrégularité doit être évitée. Les fournisseurs sont tenus de respecter les restrictions imposées aux employés d'Ingevity comme mentionné ci-dessus et de s'abstenir de les mettre dans une situation inconfortable en offrant des cadeaux ou d'autres faveurs que ces derniers ne sauraient accepter.

Sécurité et commerce international

Ingevity attend de ses fournisseurs qu'ils mettent en œuvre des contrôles de sécurité pour sécuriser leur chaîne logistique internationale afin de se conformer aux lois anti-terroristes dans les pays et régions du monde dans lesquels ils opèrent et réalisent des transactions commerciales. Ingevity a établi un partenariat

spécifique avec le Service américain des douanes et de la protection des frontières (U.S. Customs and Border Protection, USCBP) pour sécuriser la chaîne logistique internationale d'Ingevity et exige donc que tous les fournisseurs démontrent qu'ils répondent aux critères de sécurité du Partenariat douanes-commerce contre le terrorisme (Customs-Trade Partnership Against Terrorism, C-TPAT), tels que publiés par l'USCBP, et aux directives des Opérateurs économiques agréés (OEA).

Conflits d'intérêts

Les fournisseurs doivent éviter ou divulguer immédiatement tout conflit d'intérêts potentiel, perçu ou réel dans leurs relations avec Ingevity ou ses employés. Des conflits d'intérêts peuvent survenir lorsque des avantages personnels ou des relations peuvent influencer le jugement et les actions de tiers et/ou d'employés d'Ingevity dans la conduite des affaires d'Ingevity.

Informations confidentielles

Les fournisseurs d'Ingevity doivent protéger et conserver la confidentialité de toute information d'Ingevity non publique, y compris les informations financières, les informations des employés, les secrets commerciaux, les informations commerciales et les business plans. Les fournisseurs ne doivent pas divulguer de telles informations sans l'autorisation préalable d'Ingevity et doivent utiliser ces informations uniquement aux fins commerciales légitimes d'Ingevity. Ingevity exige des fournisseurs qu'ils prennent les mesures nécessaires pour empêcher l'utilisation abusive, l'abus, le vol et la divulgation illicite des informations confidentielles d'Ingevity.

Propriété intellectuelle

Les fournisseurs d'Ingevity ne doivent pas utiliser la propriété intellectuelle d'Ingevity autre que conformément à l'autorisation écrite expresse d'Ingevity et conformément à celle-ci.

SÉCURITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nos fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois, réglementations et exigences légales applicables en matière d'environnement, de santé et de sécurité dans les pays où ils opèrent.

Qualité des produits et sécurité des produits

Tous les produits que le fournisseur fabrique pour Ingevity ou vend à Ingevity doivent être conçus et produits de manière à être sans danger pour les usages prévus et pour d'autres utilisations raisonnablement prévisibles. Ingevity s'engage à fournir des produits conformes aux spécifications réglementaires et aux normes de qualité applicables.

Durabilité des ressources

L'engagement d'Ingevity envers le développement durable comprend l'utilisation efficace des ressources, le respect de l'environnement et des lieux de travail sûrs et sans danger. Ingevity s'engage à respecter les principes directeurs du Programme de gestion responsable de l'American Chemistry Council et s'attend à ce que ses fournisseurs prennent des engagements similaires pour améliorer continuellement leurs performances en matière d'environnement, de santé et de sécurité.

Environnement

Les fournisseurs sont tenus de vérifier que toutes les matières premières utilisées dans la fabrication des produits Ingevity ont été obtenues conformément à toutes les lois et exigences légales applicables. Pour garantir une manipulation, un déplacement, un stockage, un recyclage, une réutilisation et une mise au rebut sécuritaires, les fournisseurs sont tenus d'identifier et de gérer les substances qui présentent un danger en cas de rejet dans l'environnement et de se conformer aux lois et réglementations

applicables en matière d'étiquetage pour le recyclage et la mise au rebut.

Sécurité et santé au travail

Les fournisseurs doivent veiller à ce que l'environnement de travail soit exempt de dangers reconnus et garantir la conformité avec toutes les lois applicables en matière de conditions de travail, y compris la santé et la sécurité des travailleurs, l'hygiène, la sécurité incendie, la protection contre les risques et la sécurité électrique, mécanique et structurelle.

RESPECT DES PERSONNES

Nous traitons tous nos collègues Ingevity et nos partenaires commerciaux avec dignité et respect et nous attendons la même chose de nos fournisseurs. Un comportement abusif, agressif ou préjudiciable est inacceptable et ne sera pas toléré.

Le travail des enfants, forcé ou obligatoire n'est pas autorisé

Comme énoncé dans notre Politique sur les droits humains et dans notre Politique sur l'esclavage moderne, nous nous engageons à assurer la transparence de notre approche en matière de lutte contre l'esclavage moderne tout au long de notre chaîne logistique, conformément à nos obligations de divulgation en vertu de la loi américaine Modern Slavery Act de 2015. Nous attendons les mêmes standards élevés de la part de tous nos sous-traitants, nos fournisseurs et nos autres partenaires commerciaux, et dans le cadre de nos processus, nous interdisons le recours au travail forcé, obligatoire ou lié au trafic humain, ou à toute personne détenue en esclavage ou en servitude, qu'il s'agisse d'adultes ou d'enfants, et nous nous attendons à ce que nos fournisseurs appliquent à leurs propres fournisseurs les mêmes standards élevés.

La discrimination n'est pas autorisée

Ingevity ne tolérera en aucune façon un comportement discriminatoire de la part des fournisseurs envers leurs travailleurs sur la base de la race, de la couleur, de la religion, du sexe, de l'origine sociale ou ethnique, de l'âge, de l'état civil, de la grossesse, de la croyance ou des convictions politiques, d'un handicap, de l'orientation sexuelle ou de toute autre base interdite par la loi.

Le harcèlement n'est pas autorisé

Ingevity s'attend à ce que ses fournisseurs fournissent un environnement de travail exempt de toute forme de harcèlement, y compris le harcèlement verbal, physique ou sexuel. Les menaces ou les actes de représailles ou de punition physique contre les travailleurs ne seront pas tolérés. À tout moment, les travailleurs doivent être traités avec respect et dignité.

Pas de travailleurs sans papiers

Les fournisseurs ne doivent employer que des travailleurs qui ont le droit légal de travailler.

Rémunération (salaires et avantages)

Ingevity exige que les fournisseurs rémunèrent leurs employés conformément à toutes les lois et réglementations relatives au

salairé minimum, aux heures supplémentaires, au travail à la prestation, aux avantages sociaux des employés, au nombre maximum d'heures travaillées par jour ou au nombre maximum de jours travaillés par semaine.

Liberté d'association

Les fournisseurs doivent reconnaître et respecter le droit des travailleurs de s'associer librement ou de s'organiser selon les lois et réglementations applicables et d'être libres de soulever des préoccupations liées aux questions d'emploi.

Diversité des fournisseurs

Les fournisseurs sont encouragés à avoir un programme actif de diversité des fournisseurs et à soutenir les entreprises et les communautés où Ingevity opère en s'engageant auprès de petites entreprises, d'entreprises appartenant à des minorités et à des femmes ou d'autres catégories issues de la diversité.

Minerais de sang

Ingevity ne tolère pas l'utilisation de matières premières qui contribuent directement ou indirectement à des conflits armés ou à des violations des droits humains dans l'un de ses produits. Le fournisseur doit avoir une politique qui traite de l'approvisionnement responsable des minerais de sang tel que défini dans l'Article 1502 de la loi Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer protection Act et la règle sur les minerais de sang adoptée par la Securities and Exchange Commission des États-Unis en août 2013. Les fournisseurs ne doivent pas fournir à Ingevity des minerais de sang.

Données personnelles

Lors de la collecte, de l'utilisation, du stockage ou du traitement de données personnelles dans le cadre d'activités commerciales avec Ingevity, nous attendons de chaque fournisseur qu'il se conforme à toutes les lois et réglementations applicables au traitement des données personnelles et qu'il prenne toutes les mesures appropriées pour protéger et sécuriser les données personnelles en sa possession. En cas de violation de données impliquant des données personnelles du personnel d'Ingevity ou d'autres données personnelles fournies par Ingevity, nous nous attendons à en être immédiatement informés.